

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 25 février 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 mars,

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (18)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

Étaient absents (25)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés (5)

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

**Objet : Approbation du budget annexe maitrise d'ouvrage
des travaux 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 41

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu

Monsieur le Président donne lecture aux membres du conseil syndical des propositions budgétaires 2026.

Se référer au document joint en annexe

Il est proposé d'adopter une disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Monsieur le Président expose les principaux éléments du budget comme suit :

L'équilibre général du budget annexe maitrise d'ouvrage des travaux se présente comme suit :

Section de fonctionnement : 578 600 €

Section d'investissement :14 951 069.23 €

1 La section de fonctionnement

a. Les ressources de fonctionnement

Elles présentent un total de recettes de 578 600 €, dont un résultat reporté de : 538 600 €

b. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement affiche au total des dépenses réelles de 578 600 € s'ajoute les opérations d'ordre de 405 250 € que sont les dotations aux amortissements

Les ressources de fonctionnement

>Les charges à caractère général pour un montant de 301 500 € correspondent au fonctionnement de la compétence (fournitures, logiciels, réceptions...)

>Le remboursement des intérêts de la dette destinés aux travaux : 3 100 €

>Une enveloppe de 250 000 € de subventions exceptionnelles d'équipement pour financer en partie les opérations pour compte de tiers en éclairage public .

>Un montant de de 5000 € est prévu en opérations d'ordre

2 La section d'investissement :

a. Les ressources d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 14 951 069.23 €

Les différentes dotations dont bénéficient le SDEI s'élèvent à : 9 827 226.59 € et les principales sont les suivantes :

- >La redevance R2 d'électricité constitue une participation du concessionnaire aux programmes d'investissement réalisés par le syndicat en année N-2 . Ce montant est estimé à : 1 037 132 €

- >Le programme de travaux d'enfouissement prévu à l'article 8 du cahier des charges de concession à hauteur de : 615 762.57 €

- >Les dotations du Cas Facé financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale qui sont fixées au niveau national par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à hauteur de : 6 183 624 €

- >Le département à hauteur de 485 562.5 €

- >Dissimulations, extensions, PCT : 1 205 0142 €

- >Les opérations pour compte de tiers télécom et éclairage public s'élèvent à 700 000 €

- >Une affectation en investissement est inscrite à hauteur de : 3 917 842 .64 €

- >Un montant de 355 000 € est inscrit en opérations d'ordre .

b. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 14 951 069.23 €

- >Le remboursement du capital de la dette s'élève à 21 000 €

- >L'enveloppe des Fonds de concours s'élève à : 328 327.1 € pour les communes urbaines

- >15 000 € sont inscrits pour des dépenses relatives aux annonces et insertion et acquisition de logiciels

- > 5000 € sont inscrits pour l'acquisition de panneaux d'affichage des chantiers

- >Le montant des travaux sur les réseaux s'élève à : 11 638 953.05 €

- >Les dépenses des travaux sur le réseaux télécom et éclairage public s'élèvent à : 1 117 256.10 €

- >350 000 € sont inscrits pour des opérations patrimoniales

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le budget annexe maîtrise d'ouvrage des travaux 2026 sous réserve des résultats provisoires

Article 2 : D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Secrétaire de Séance :

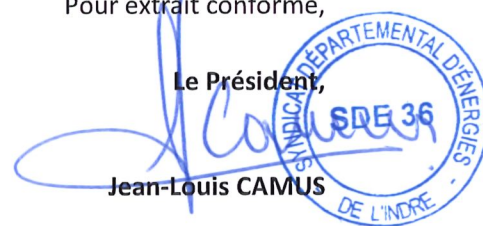


Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260302-02202606-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026